

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II		Passifs		Valeur Solvabilité II	
		C0010				C0010	
Immobilisations incorporelles	R0030			Provisions techniques non-vie	R0510		34 019
Actifs d'impôts différés	R0040	3 004		Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520		
Excédent du régime de retraite	R0050			Provisions techniques calculées comme un tout	R0530		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060			Meilleure estimation	R0540		
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	186 314		Marge de risque	R0550		
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0		Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560		34 019
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0		Provisions techniques calculées comme un tout	R0570		
Actions	R0100	0		Meilleure estimation	R0580		33 239
Actions - cotées	R0110	0		Marge de risque	R0590		780
Actions - non cotées	R0120	0		Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600		221 397
Obligations	R0130	136 236		Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610		16 975
Obligations d'État	R0140	73 509		Provisions techniques calculées comme un tout	R0620		
Obligations d'entreprise	R0150	62 727		Meilleure estimation	R0630		16 586
Titres structurés	R0160	0		Marge de risque	R0640		389
Titres garantis	R0170	0		Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650		204 422
Organismes de placement collectif	R0180	49 705		Provisions techniques calculées comme un tout	R0660		
Produits dérivés	R0190	205		Meilleure estimation	R0670		199 733
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	167		Marge de risque	R0680		4 689
Autres investissements	R0210	0		Provisions techniques UC et indexés	R0690		10
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	10		Provisions techniques calculées comme un tout	R0700		
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	310		Meilleure estimation	R0710		10
Avances sur police	R0240	0		Marge de risque	R0720		0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0		Passifs éventuels	R0740		
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	310		Provisions autres que les provisions techniques	R0750		381
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	79 001		Provisions pour retraite	R0760		0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	33 236		Dépôts des réassureurs	R0770		0
Non-vie hors santé	R0290	0		Passifs d'impôts différés	R0780		0
Santé similaire à la non-vie	R0300	33 236		Produits dérivés	R0790		367
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	45 765		Dettes envers des établissements de crédit	R0800		0
Santé similaire à la vie	R0320	16 584		Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810		0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	29 181		Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820		9 270
Vie UC et indexés	R0340			Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830		1 758
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0		Autres dettes (hors assurance)	R0840		4 285
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 483		Passifs subordonnés	R0850		0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4		Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860		0
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 074		Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870		0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0		Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880		12
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0		Total du passif	R0900		271 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 080		Excédent d'actif sur passif	R1000		18 780
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0					
Total de l'actif	R0500	290 280					

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0		0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0		0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	199 720		0	10		0	0	13	199 743
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	29 168		0	0		0	0	13	29 181
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	170 552		0	10		0	0	0	170 562
Marge de risque	R0100	4 689	0			0		0	0	4 689
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0		0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0		0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	204 409	10			0		0	13	204 432

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0190	C0200	C0210
			C0170	C0180						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0		0			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030		0	0	16 575	11	16 586			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0	16 584	0	16 584			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		0	0	-9	11	1			
Marge de risque	R0100	0			389	0	389			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0			
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0			
Marge de risque	R0130	0			0	0	0			
Provisions techniques - Total	R0200	0			16 964	11	16 975			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.17.01.02 - 02**Provisions techniques non-vie**

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	540	33 479	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	527	32 709	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	12	771	0	0	0	0	0	0	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	21 232	10 105	3 138	2 918	1 700	1 206					
N-4	R0210	22 949	10 247	5 775	4 888	1 801						
N-3	R0220	21 413	13 540	6 393	3 106							
N-2	R0230	34 100	15 316	3 890								
N-1	R0240	38 957	6 251									
N	R0250	41 182										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	1 206	40 300
R0210	1 801	45 660
R0220	3 106	44 452
R0230	3 890	53 306
R0240	6 251	45 208
R0250	41 182	41 182
Total	57 436	270 108

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	10			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	617				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	2 518					
N-4	R0210	0	0	0	0	4 476						
N-3	R0220	0	0	0	5 015							
N-2	R0230	0	0	7 285								
N-1	R0240	0	4 167									
N	R0250	8 394										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	10
R0190	600
R0200	2 464
R0210	4 349
R0220	4 873
R0230	7 004
R0240	3 909
R0250	7 992
Total	31 202

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.22.01.21**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	18 780	-18 780			
Capital de solvabilité requis	R0090	11 887	-11 887			
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	15 776	-15 776			
Minimum de capital requis	R0110	6 200	-6 200			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 01**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	10 000	10 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 776	5 776			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	3 004				3 004
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	18 780	15 776			3 004
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	18 780	15 776			3 004
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15 776	15 776			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	18 780	15 776	0	0	3 004
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	15 776	15 776	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	11 887				
Minimum de capital requis	R0600	6 200				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0				

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 02**Fonds propres**

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	18 780
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	13 004
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	5 776
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.21**Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)**

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	17 437		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 321		
Risque de souscription en vie	R0030	3 519	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	21	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-3 880		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 418		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 971
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-9 502
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	11 887
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	11 887
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : PRO BTP ERP, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		5	0

	R0020	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		0	71	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		3	12	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle		0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle		0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle		0	0	0	0

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		0	5 605

	R0210	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties		0		170 829	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures		0		13 761	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte		0		10	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		0		1	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			0		0

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	5 610
Capital de solvabilité requis	R0310	11 887
Plafond du MCR	R0320	5 349
Plancher du MCR	R0330	2 972
MCR combiné	R0340	5 349
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	6 200

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	5	5 605
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	10	11 877
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	4	5 345
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	2	2 969
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	4	5 345
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	5 345